

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le SIAAP choisit Veolia comme partenaire pour créer la SEMOP pour l'exploitation et la maintenance de son usine d'épuration Seine amont (Valenton 94)

La station d'épuration de Seine amont à Valenton (94) est exploitée depuis sa mise en service en 1987 par un opérateur économique dans le cadre d'un marché de prestation de service. La loi du 1^{er} juillet 2014 permettant la création de Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP), le conseil d'administration du SIAAP a voté à l'unanimité le 22 juin 2016 pour cette forme de coopération entre secteur public et privé pour suivre le contrat d'exploitation et de maintenance de son usine de Valenton.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence publiée le 14 octobre 2016, la Société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux a été retenue pour être l'opérateur économique partenaire du SIAAP au sein de cette SEMOP.

Jusqu'en 2030, Veolia sera responsable de la maintenance des ouvrages et des équipements de la station, du traitement des effluents et produits arrivant à celle-ci, des sous-produits qui en résultent et de leur évacuation, de la valorisation des boues produites et de leur stockage intermédiaire. Veolia exercera cette responsabilité en exploitant les ouvrages et installations qui lui seront confiés par le SIAAP. Le nouvel opérateur s'est engagé à intégrer l'ensemble du personnel de l'opérateur actuel du site. Ce partenariat entre secteur public et secteur privé est inédit en France pour une opération de cette importance, évaluée à un peu moins de 400 millions d'euros sur 12 ans.

Présidée par le SIAAP, la SEMOP dispose d'un conseil d'administration composé pour 40% de membres élus du SIAAP et pour 60 % de représentants de Veolia. Le SIAAP est ainsi partie prenante dans l'exploitation de l'usine, participe à la définition de ses orientations et conserve la maîtrise des grands investissements. Cette coopération public-privé permet de créer une convergence de forces et d'initiatives en matière d'exploitation, mais également de recherche et de performance. Elle permet au SIAAP d'être, toujours, le service public industriel et technologique de référence, garantissant le pilotage de la mise en œuvre de ses grandes orientations stratégiques dans l'intérêt des usagers de l'assainissement.

L'usine Seine amont en chiffres

- **2^{ème} station d'épuration de France**
- **155 personnes employées par la SEMOP**
- **600 000 m³ d'eau traités par jour**
- **Seine amont traite l'eau du Val-de-Marne, la Vallée de la Bièvre, une partie des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis, certaines communes des vallées de l'Orge, de l'Yvette et de l'Yerres, soit 1,2 million équivalent habitants.**

Contact presse : c.euzen@tilder.com – 01 44 14 99 99

A propos du SIAAP

Le **SIAAP** (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) est le service public qui dépollue chaque jour les eaux usées de près de 9 millions de Franciliens, ainsi que les eaux pluviales et industrielles, pour rendre à la Seine et à la Marne une eau propice au développement du milieu naturel. Le SIAAP, avec ses 1700 agents, dépollue 7J/7, 24H/24, près de 2,5 millions de m³ d'eau, transportés par 440 km d'émissaires et traités par ses 6 usines d'épuration. www.siaap.fr



@Le_SIAAP



@Le_SIAAP